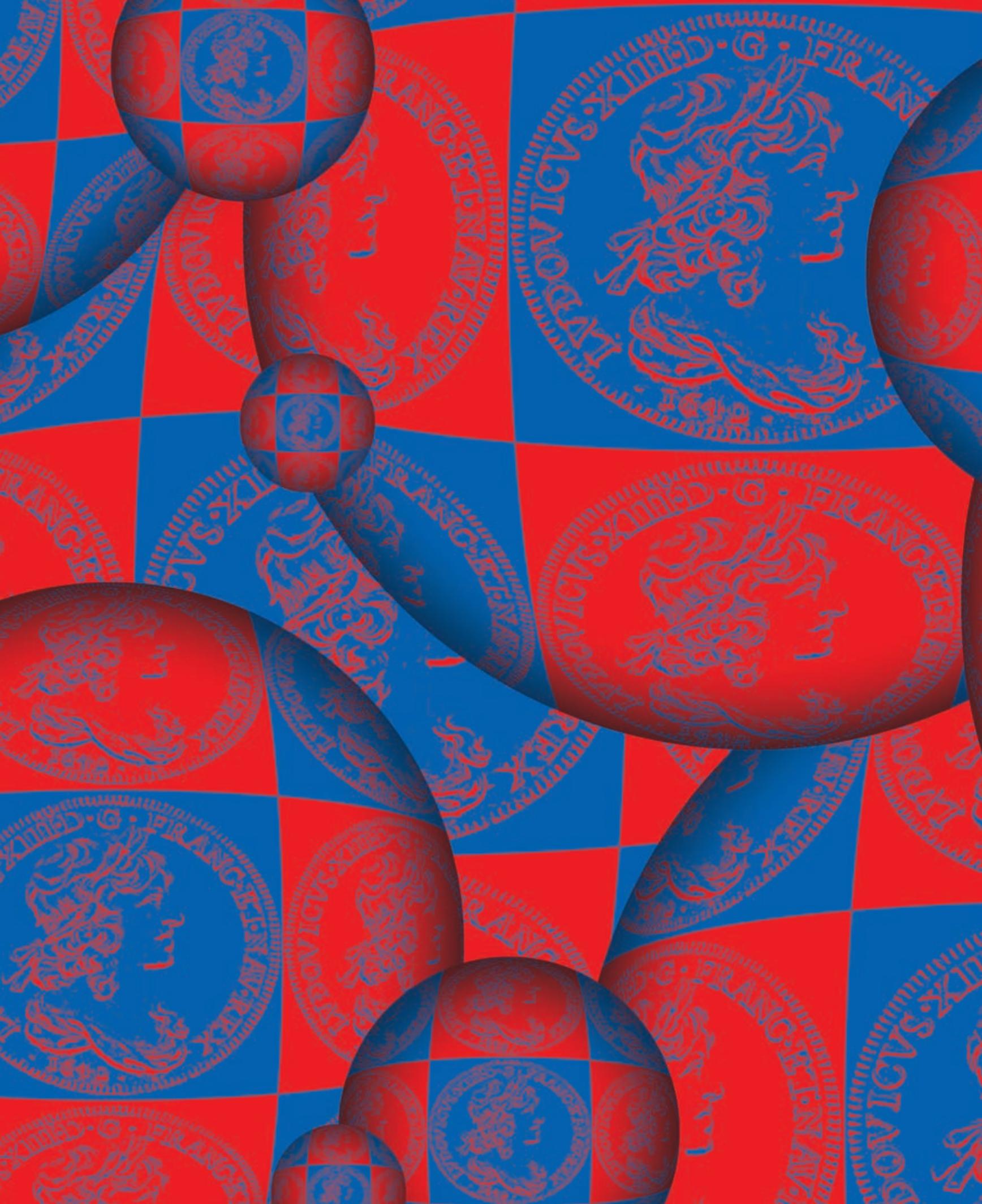


FRAYSSE & ASSOCIÉS

NUMISMATIQUE

SABINE BOURGEY
EXPERT C.N.E.

MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021
PARIS - HÔTEL DROUOT - SALLE 16



FRAYSSE & ASSOCIÉS

Commissaires-priseurs

MONNAIES GRECQUES, ROMAINES,
BYZANTINES, GAULOISES,
FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES, LOTS

MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021 À 14H00

PARIS - HÔTEL DROUOT - SALLE 16

9, rue Drouot - 75009 Paris

Tél. : 01 48 00 20 16 pendant les expositions

Fax : 01 53 45 92 19

contact@fraysse.net

www.fraysse.net

Expositions publiques à l'Hôtel Drouot

mardi 7 décembre 2021 de 11H00 à 18H00

mercredi 8 décembre 2021 de 11H00 à 12H00

Expert Sabine BOURGEY

Expert C.N.E.

7, rue Drouot - 75009 Paris

Tél. : 01 47 70 35 18

contact@bourgey-numismatique.com

Veuillez consulter attentivement les conditions de vente à la fin de notre catalogue.

MONNAIES GRECQUES



1
Calabre. Tarente. (vers 350). **Statère.** Ephēbe nu armé d'un bouclier rond, sur le point de sauter de son cheval au galop à g. R./ Phalantos nu sur le dauphin à g. (Vlasto 428). Arg. 7, 89 g. Très Beau. 300 / 400 €



2
Macédoine. PHILIPPE II (359-336). **Statère.** Tête aurée d'Apollon à dr. R./ Bige au galop à dr. ; sous les chevaux, symbole : un canthare. (Müller 108). Or. 8,58 g. Très Beau à Superbe. 1 800 / 2 000 €



3
Macédoine. ALEXANDRE III le Grand (336-323). **Statère.** Tête d'Athéna à dr., coiffée du casque corinthien à triple aigrette, orné d'un griffon. R./ Victoire drapée, debout à g., tenant une couronne dans sa main dr., et la stylis dans la g. (Pozzi 864 var.). Or. 8,61 g. Très Beau à Superbe. 1 500 / 1 800 €



4
ALEXANDRE III le Grand (336-323). **Statère posthume.** *Babylone.* (317-311 av. J.-C.). Tête casquée d'Athéna à dr., le casque orné d'un serpent. R./ Niké debout à g., les ailes ouvertes, tenant une couronne et la stylis ; à g., H, à dr., monogramme dans une couronne. (Price 3707). Or. 8,58 g. Très Beau à Superbe. 1 500 / 1 800 €



5
Thrace. LYSIMAQUE (323-281). **Statère.** Tête divinisée d'Alexandre le Grand, cornue et diadémée à dr. R./ Athéna drapée et casquée, assise à g., tenant de sa main dr. une Victoire et appuyant son bras g. sur un bouclier ; à l'exergue : K. (M. - ; P. 1164 var.). Or. 8,55 g. Presque Superbe. 1 800 / 2 000 €



6
ALEXANDRE III le Grand (336-323). **Statère.** *Babylone.* Frappé pour Antigonos Monophtalmos. Tête casquée d'Athéna à dr., le casque orné d'un serpent. R./ Niké debout à g., les ailes ouvertes, tenant une couronne et la stylis. (Copenh. 637 var. ; Price -). Or. 7,99 g. Très Beau à Superbe. 1 800 / 2 000 €



7
Lesbos. Mytilène. (454-428). **Hecté.** Protomé de sanglier à dr. R./ Tête de lion à dr. dans un carré. (SNG von Aulock 1694). Electrum. 2,50 g. Presque Très Beau. 500 / 600 €



8
Thessalie. Ligue thessalienne. (196-146). **Drachme.** Tête aurée de Zeus à dr. R./ Athéna Itonia combattante marchant à dr., brandissant une javeline transversale de la main dr. et tenant un bouclier de la main g. Arg. 5,82 g. Très Beau. 150 / 200 €



9
Phénicie. Sidon (IV^{ème} s. av. J.-C.). **Octodrachme.** (P. 3061var.). Carthage (149-146). **Double shekel serratus.** Arg. 27,87 g. 12,95 g. Ens. 2 p. TB. 600 / 800 €



10
Carthage. Révolte libyenne. **Shekel.** (circa 241). Héraklès. R./ Lion. (SNG Copenh. 241). Arg. 8,05 g. Très Beau. 400 / 500 €

MONNAIES ROMAINES ET BYZANTINES



11
NERON (54-68). **Aureus**. (64-68). Tête laurée à dr. R./ Rome casquée, assise sur un trône, tenant une Victoire ; à l'exergue ROMA. (RIC 54, Calico 439b). Or. 6,70 g. *Traces de monture*. TB. 1 200 / 1 500 €



17
TRAJAN (98-117). **Aureus** (113-114). Tête laurée à dr. R./ Bonus Eventus à g. tenant une patère et des épis. (RIC 275, Calico 1092). Or. 6,84 g. *Tranche retravaillée*. TB. 1 000 / 1 500 €



12
VESPASIEN (69-79). **Aureus**. (76). Tête laurée à dr. R./ COS VII. Génisse à dr. (RIC II, 2 ; Calico 621). Or. 7,20 g. *Trace de monture, coup sur la tranche et rayure sur le cou*. TB à Très Beau. 1 000 / 1 200 €



18
TRAJAN (98-117). **Aureus**. Tête laurée à dr. R./ La Fortune debout à g., tenant un gouvernail et une corne d'abondance. (C. 218, Calico 1048, RIC 34). Or. 7,14 g. *Trace de monture, éclat de flan sinon Très Beau*. 1 800 / 2 300 €



13
TITUS (79-81). **Aureus**. Tête laurée à dr. R./ La Fortune debout à g. sur un autel, tenant une corne d'abondance et un gouvernail. (Calico 751 ; RIC II, 696). Or. 7 g. *Tranche irrégulière*. Presque Très Beau. 1 500 / 2 000 €



19
HADRIEN (117-138). **Aureus**. (125-128) Tête laurée à dr. R./ COS III. Sol sur un char à g. (C. -, RIC 168, Calico 1209). Or. 7,13 g. *Importantes traces de monture*. TB. Type un peu rare. 1 000 / 1 300 €



14
DOMITIEN, César (69-81). **Aureus**. Tête laurée à dr. R./ Trône surmonté d'un casque corinthien. (RIC 270, Calico 920). Or. 7,15 g. *Traces de monture*. Presque Très Beau. 1 500 / 2 000 €



20
MARC AURELE César (139-161). **Aureus**. (159-160). Buste nu, drapé et cuirassé à dr. R./ Mars nu et casqué, marchant à dr., tenant un trophée et une lance. (C. 752, RIC 481a). Or. 7,05 g. *Coup sur la tranche*. Presque Très Beau. 1 800 / 2 300 €



15
DOMITIEN (81-96). **Aureus**. (92-94). Tête laurée à dr. R./ Minerve sur une colonne rostrale. (RIC 744, Calico 849). Or. 7,64 g. *Légers coups sur la tranche* sinon Très Beau à Superbe. 3 000 / 3 500 €



21
GORDIEN III (238-244). **Aureus**. (239). Buste lauré, drapé et cuirassé à dr. R./ La Paix debout à g. portant une branche d'olivier et une lance. (C. 202, RIC 22). Or. 5,22 g. Très Beau. 2 500 / 3 000 €



16
DOMITIEN (81/96). **Aureus**. (82). Tête laurée à dr. R./ Aigle sur un foudre. (C. 319, RIC 143b). Or. 7,62 g. *Coups sur la tranche*. Presque Très Beau. 1 500 / 2 000 €



22
TETRICUS I^{er} (271-274). **Aureus**. *Atelier incertain*. Son buste lauré, drapé et cuirassé à dr. R./ IOVI CONSERVATORI. Jupiter nu debout à g. avec le manteau déployé derrière lui, tenant un foudre et un sceptre ; à ses pieds, Tétricus debout en toge. (Calico 3871 ; RIC V II, 14 p. 403 ; Cohen 63). Or. 3,94 g. Eclat de flan, superbe. *Extrêmement rare*.

Tetricus (271-274) était gouverneur d'Aquitaine et, à la demande de Victorin, il accepta l'empire des Gaules mais peu sûr de son armée qui se mutinait régulièrement, il demanda à Aurélien de reprendre les provinces où il régnait. Après sa défaite « arrangée », à la bataille de Châlons-sur-Marne, il se rendit à l'empereur et figura au triomphe de son vainqueur. Il finit sa carrière comme gouverneur de Lucanie et fut mis au rang des Dieux. Son monnayage est extrêmement rare.

Cet aureus fait partie d'une découverte effectuée à Gisay le Coudre en Normandie, dans le département de l'Eure. Des fouilles furent, par la suite, effectuées entre 1975 et 1986. Les découvertes firent l'objet d'une donation à l'Etat, à l'exception de quelques objets archéologiques et de cet aureus de Tetricus, conservés à titre de souvenir par la famille, en accord avec la DRAC de Haute Normandie.

40 000 / 45 000 €



23
CONSTANT I (333-350). **Solidus**. *Trèves*. Buste diadémé, drapé et cuirassé à d. R./ Deux Victoires, debout, tenant ensemble une couronne dans laquelle on lit VOT X MVLT XX. (C. 170). Or. 4,32 g. *Petite encoche* sinon Superbe. 300 / 500 €



24
VALENS (364-378). **Solidus**. *Antioche* (364-367). Buste diadémé, drapé et cuirassé à dr. R./ L'empereur de f. portant le labarum et une Victoire. (C. 32). Or. 4,32 g. TB. 500 / 700 €



25
VALENS (364-378). **Solidus**. *Nicomédie*. (364-367). Son buste diadémé et drapé à dr. R./ L'empereur tenant le labarum et une Niké. (C. 32, RIC 2d). Or. 4,08 g. TB. HONORIUS (393-423). **Solidus**. *Ravenne*. (402-406). Son buste diadémé, drapé et cuirassé à dr. R./ L'empereur tenant le labarum et une Niké, le pied sur un prisonnier. (C. 44, RIC 1287). Or. 4,46 g. *Tranche irrégulière* sinon Très Beau. Ens. 2 p. 500 / 600 €



26
VALENTINIEN I (375-392). **Solidus**. *Italie*. Buste diadémé, drapé et cuirassé à dr. R./ Valentinien II et Théodose I sur un trône surmonté d'une Victoire. (C. 37, RIC 34). Or. 4,36 g. *Traces sur la tranche*. TB. 300 / 500 €



27
HONORIUS (393-423). **Solidus**. *Ravenne*. (402-406). Son buste diadémé, drapé et cuirassé à dr. R./ L'empereur tenant le labarum et une Niké, le pied sur un prisonnier. (C. 44, RIC 1287). Or. 4,39 g. *Traces de monture*. TB. 200 / 300 €



28
ARCADIUS (395-408). **Solidus**. Buste casqué et cuirassé de f., portant la lance sur l'épaule. R./ Victoire à demi nue assise à dr., sur une cuirasse, écrivant sur un bouclier qu'elle tient sur ses genoux ; derrière, une étoile. (Ratto 49). Or. 4,48 g. *Tranche irrégulière*. Presque Très Beau. 300 / 500 €



29
THEODOSE II (402-450). **Solidus**. *Constantinople*. (420-422). L'empereur de f. casqué et cuirassé. R./ VOT XXX. Victoire ailée tenant une croix. (RIC 219). Or. 4,22 g. *Traces de monture* sinon Très Beau. 300 / 500 €



30
THEODOSE II (402-450). **Solidus**. *Constantinople*. 5^e officine. (441-450). Son buste casqué, cuirassé de f., tenant une lance et un bouclier. R./ Constantinople assise à g., tenant un globe crucigère et un sceptre ; à g., une étoile. (RIC 293). Or. 4,48 g. Superbe. 600 / 800 €



31
THEODOSE II (402-450). **Solidus**. *Constantinople*. 5^e officine. (430-440). Son buste casqué, cuirassé de f., tenant une lance et un bouclier. R./ VOT XXX MVLT XXXX. Constantinople assise à g., tenant un globe crucigère et un sceptre ; à dr., une étoile. (RIC 257). Or. 4,40 g. TB à Très Beau. 300 / 400 €



32
LEON I^{er} (457-474). **Solidus**. Constantinople. Son buste casqué, cuirassé de f., tenant une lance et un bouclier. R./ Victoire debout à g., tenant une longue croix ; à dr., une étoile. (Ratto 243). Or. 4,39 g. Presque Très Beau. 200 / 300 €



33
LEON I^{er} (457-474). **Solidus**. Constantinople. Son buste casqué, cuirassé de f., tenant une lance et un bouclier. R./ Victoire debout à g., tenant une longue croix ; à dr., une étoile. (Ratto 244). Or. 4,43 g. Très Beau. 400 / 500 €



34
JUSTIN I^{er} (518-527). **Solidus**. Constantinople. Son buste casqué, cuirassé de f., tenant une lance et un bouclier. R./ Ange debout de f., tenant une longue croix et un globe crucigère ; à dr., une étoile. (Morrisson II p. 38). Or. 4,45 g. Très Beau. 400 / 500 €



35
JUSTINIEN I (527-565). **Solidus**. Constantinople. Son buste diadéme, couronné et cuirassé de f., tenant le globe crucigère et un bouclier orné d'un cavalier. R./ Ange debout de f., tenant une longue croix et un globe crucigère ; à dr., une étoile. (M. 4/4 var. p. 71). Or. 4,44 g. Coups au droit. TB. 200 / 300 €



36
JUSTINIEN I (527-565). **Solidus**. Constantinople. Son buste diadéme, couronné et cuirassé de f., tenant le globe crucigère et un bouclier orné d'un cavalier. R./ Ange debout de f., tenant une longue croix et un globe crucigère ; à dr., une étoile. (M. 4/10 var. p. 71). Or. 4,42 g. Très Beau. 200 / 300 €



37
MAURICE TIBERE (582-602). **Solidus**. Constantinople. Buste casqué, diadéme et cuirassé de f., tenant de la main dr. un globe crucigère. R./ Ange debout de f., tenant une longue croix et un globe crucigère. (M. 7/7 p. 181). Or. 4,43 g. Traces sur la tranche sinon Très Beau. 300 / 400 €



38
MAURICE TIBERE (582-602). **Solidus**. Carthage. Buste casqué, diadéme et cuirassé de f., tenant de la main dr. un globe crucigère. R./ Ange debout de f., tenant une longue croix et un globe crucigère. (Grierson 9var., D.O. 221var.). Or. 4,44 g. Marque sur la tranche sinon Très Beau. 200 / 300 €



39
MAURICE TIBERE (582-602). **Solidus**. Carthage. Buste casqué, diadéme et cuirassé de f., tenant de la main dr. un globe crucigère. R./ Ange debout de f., tenant une longue croix et un globe crucigère. (Grierson 9var., D.O. 221var.). Or. 4,42 g. Très Beau. 300 / 400 €



40
HERACLIUS et HERACLIUS CONSTANTIN (610-641). **Solidus**. Constantinople. Bustes couronnés de f. d'Héraclius barbu à g. et d'Héraclius Constantin à dr. R./ Croix potencée posée sur trois degrés. (M. 10/16 p. 263). Or. 4,42 g. Très Beau. 300 / 400 €



41
HERACLIUS et HERACLIUS CONSTANTIN (610-641). **Solidus globulaire**. Carthage. Bustes couronnés de f. d'Héraclius barbu à g. et d'Héraclius Constantin à dr. R./ Croix potencée posée sur trois degrés. (M. 10/6 var. p. 298). Or. 4,51 g. Très Beau. 300 / 400 €



42
HERACLIUS et HERACLIUS CONSTANTIN (610-641). **Solidus globulaire**. Carthage. Bustes couronnés de f. d'Héraclius barbu à g. et d'Héraclius Constantin à dr. R./ Croix potencée posée sur trois degrés. (M. 9 pl. XLVII). Or. 4,45 g. Très Beau. 300 / 400 €



43
HERACLIUS et HERACLIUS CONSTANTIN (610-641). **Solidus globulaire.** Carthage. (622-623). Les deux empereurs de f. R./ Croix potencée sur trois degrés. (Morrisson 10/4 p. 298). Or. 4,48 g. Très Beau. 300 / 500 €



45
CONSTANT II (641-668). **Solidus globulaire.** Carthage. (654/659). Buste barbu de Constant II à g., tenant un globe crucigère, et de Constantin IV à dr. R/ Bustes couronnés de f. d'Héraclius et de Tibère, tenant chacun un globe crucigère, de part et d'autre d'une croix posée sur deux degrés. (M. 13/55 var. p. 339). Or. 4,37 g. Très Beau. 300 / 400 €



44
CONSTANT II (641-648). **Solidus globulaire.** Carthage. L'empereur de f. imberbe. R./ Croix potencée sur trois degrés. (Ratto 1517). Or. 4,48 g. Très Beau. 300 / 500 €



46
CONSTANT II et CONSTANTIN IV (641-668). **Solidus.** Constantinople. Bustes couronnés de f. de Constant II barbu et de Constantin IV, croixette au milieu. R./ Croix potencée sur trois degrés, accostée d'Héraclius à g. et de Tibère à dr. (M. 56 pl. LIIvar.). Or. 4,30 g. Manque de métal sinon TB à Très Beau. 200 / 300 €

MONNAIE GAULOISE



47
PARISII. **Statère d'or.** Classe V. Tête stylisée à droite ; volute devant le visage. R./ Cheval galopant à gauche ; au-dessus, un filet ; entre les jambes, motif floral. (LT 7777). Or. 7,01 g. Flan irrégulier sinon Très Beau. 10 000 / 12 000 €
Ex. Vte. Vinchon du 20 mars 1970 n° 18.

MONNAIES FRANÇAISES



48
PHILIPPE VI de Valois (1328-1350). **Double d'or.** (1340). Le roi assis tenant un long sceptre fleuroné et le sceptre court fleurdéliné sur un trône gothique. R./ Croix fleuronée, cantonnée de 4 couronnelles dans une rosace. (L. 256, Dy. 253). Or. 6,68 g. Traces sur la tranche sinon TB à Très Beau. 4 500 / 5 500 €



49
Louis XIII (1610-1643). **Dix louis d'or au buste drapé.** Paris. 1640. Buste lauré et drapé à dr. R./ Croix formée de huit L couronnées, avec différent d'atelier dans un cercle en cœur. Tranche lisse. (Dr. 12, Dy. 1293). Or. 67, 26 g. Petits coups sur la tranche sinon Superbe. Très rare. Joli pédigrée ! 120 000 / 150 000 €
Ex. Vte. Bourgey des 1^{er}-2 juin 1967 n°182 et du 7 décembre 1988 n° 110.



58
ITALIE. Venise. **Sequins** (2) : PAULO RAINIER (1779-1789). (Fr. 1434).
 ALVISE PISANI (1736-1741). (Fr. 1391). Or. Ens. 2 p. Très Beau.
 300 / 400 €



59
PAYS-BAS. Utrecht. **Double ducat.** 1654. (Fr. 282). Or. 6,90 g. *Traces de pli*,
 sinon Très Beau. 400 / 500 €



60
PAYS-BAS. **Ducat au cavalier.** Utrecht. 1611. (Fr. 249). Or. 3,42 g. TB.
 200 / 300 €



61
TCHECOSLOVAQUIE. **10 ducats.** 1930. (Fr. 4, KM 14). Or. 34,90 g. *Légers*
coups sur la tranche sinon presque Superbe. 396 ex. *Rare.* 4 000 / 5 000 €

62
Deniers République romaine : Plutia, Pulcheria, Lucilia, Calidia (BD 151),
 Coelia (BD 190), Papiria (BD 144), Claudia (BD 168)... Arg. Ens. 12 p. TB
 à Très Beau. 400 / 500 €

63
Deniers. Julia, Tullia, Minutia, Cassia, Sulpicia... Arg. Ens. 14 p. TB et
 presque Très Beau. 350 / 450 €

64
Sesterces, as : Hadrien, Faustine jeune, Alexandre Sévère, Philippe,
 Etruscille, Maximien Hercule... Br. Ens. 9 p. TB à Très Beau. 600 / 800 €

65
 LOUIS XVI (1774-1793). **Louis à la tête nue.** Rouen. 1786. (Dr. 806).
Sequins de Paul Rainier... **Divisionnaires** de Transylvanie et d'Égypte. Or.
 16,68 g. Ens. 5 p. **Trouées ou montées.** TB. 600 / 800 €

66
ALLEMAGNE. Brunswick-Wolfenbüttel. **Frappe en or du pfennig.** 1734.
 (troué). 0,86 g. **Divisionnaires islamiques** : Dinars (or 4,25 g, 2,28 g.) ;
 Turquie, 25 kurush (or 1,71 g.) ; Fatimides (2) (Or 1,85 g.) ; deux monnaies
 carrées Almohades en arg. doré... Ens. 10 p. B/TB. 300 / 350 €

67
ITALIE. Venise. MARCANTONIO GIUSTINIAN (1684-1688). **Sequin.** (Fr.
 1341). LUDOVICO MANIN (1789-1797). **Sequins** (3). (Fr. 1445). Or. Ens.
 4 p. Presque Très Beau et Très Beau. 600 / 800 €

68
 Monnaies étrangères : Tunisie, **franc, ½ dinar, 5 francs, 50 cms.** Suisse, **20,**
5, 10 rappen, 10 francs, franc, 1/2 franc. Suède, **25 öre.** Grande-Bretagne,
3 pence... Arg. Ens. 46 p. Métaux divers. Très Beau. 300 / 400 €

70
Quatre monnaies d'argent XIX^e siècle : dont 5 Francs 1870 – 5 Francs
 1875.
 Poids : 74,4 g 10 / 20 €

71
Quatre pièces de 5 francs argent.
 Poids : 99,7 g 10 / 20 €

72
Demi Louis de Louis XV. Or. 1726 Strasbourg. TB.
 Poids : 3,75 g 80 / 120 €

FRAIS DE VENTE 20 % TTC DU LOT 73 À 94

73
Deux pièces de 10 Francs or, 1851 et 1856.
 Poids : 6,3 g 80 / 120 €

74
Pièce de 20 Francs or, 1870. Rayures.
 Poids : 6,4 g 100 / 150 €

75
Pièce de 40 Francs or, 1812.
 Poids : 12,8 g 200 / 300 €

76
Pièce de 50 Francs or, 1859.
 Poids : 16 g 200 / 300 €

77
Lot :
Deux pièces de 20 F or. Années 1855 et 1907.
 Poids : 12,86 g
Pièce de 1 US \$ en argent. Année 1921.
 Poids : 26,72 g 300 / 400 €

79
10 pièces de 20 F or Napoléon III.
 Poids : 64,1 g 1 800 / 2 200 €

80
10 pièces de 20 F or Napoléon III.
 Poids : 64,1 g 1 800 / 2 200 €

81
10 pièces de 20 F or Napoléon III.
 Poids : 64,1 g 1 800 / 2 200 €

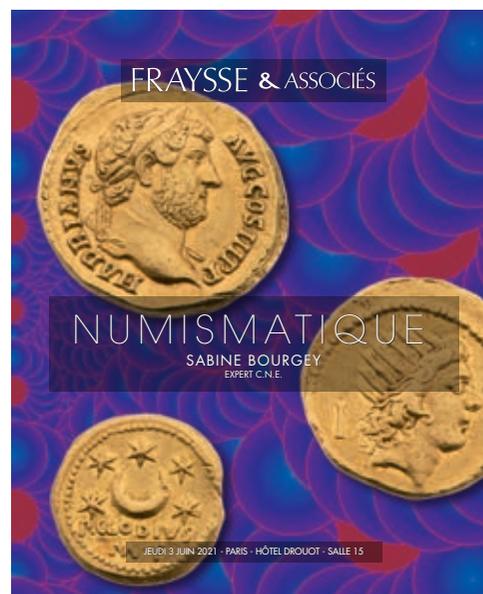
RÉSULTATS DE LA VENTE DU 3/06/21

TOTAL FRAIS COMPRIS :

296 264 €

Résultats des lots hors frais

1 N	5 000	41 N	450	80 N	350
2 N	7 700	42 N	500	81 N	1 100
3 N	8 700	42 N	200	82 N	600
4 N	5 000	43 N	2 200	83 N	700
5 N	6 000	44 N	2 000	84 N	450
6 N	7 200	45 N	1 600	85 N	1 000
7 N	7 500	46 N	400	86 N	1 050
8 N	4 000	47 N	1 500	87 N	500
9 N	5 000	48 N	850	88 N	700
10 N	5 000	49 N	300	89 N	700
11 N	5 500	50 N	600	90 N	900
12 N	7 000	51 N	500	91 N	250
13 N	12 500	52 N	450	92 N	500
14 N	4 000	53 N	2 500	93 N	900
15 N	8 900	54 N	2 800	94 N	700
16 N	8 100	55 N	2 800	95 N	500
17 N	600	56 N	650	96 N	900
18 N	1 900	57 N	600	97 N	350
19 N	500	58 N	4 800	98 N	600
20 N	1 000	59 N	250	99 N	700
21 N	250	60 N	800	100 N	1 200
22 N	550	61 N	1 100	101 N	800
23 N	600	62 N	1 050	102 N	450
24 N	1 100	63 N	1 000	103 N	1 100
25 N	450	64 N	450	104 N	450
26 N	550	65 N	350	105 N	420
27 N	1 000	66 N	400	106 N	700
28 N	800	67 N	1 500	107 N	800
29 N	550	68 N	650	108 N	450
30 N	800	69 N	1 600	109 N	750
31 N	1 100	70 N	900	110 N	750
32 N	1 400	71 N	2 000	111 N	1 270
33 N	250	72 N	1 300	112 N	650
34 N	1 200	73 N	350	113 N	1 000
35 N	1 100	74 N	700	114 N	450
36 N	900	75 N	400	115 N	900
37 N	900	76 N	300	116 N	900
38 N	700	77 N	1 200	117 N	420
39 N	800	78 N	900	118 N	600
40 N	2 500	79 N	350	119 N	500
				120 N	1 550
				121 N	800
				122 N	950
				123 N	1 300
				124 N	1 300
				125 N	1 000
				126 N	1 300
				127 N	1 000
				128 N	1 500
				129 N	400
				130 N	1 000
				131 N	1 000
				132 N	850
				133 N	650
				134 N	1 100
				135 N	600
				136 N	700
				137 N	500
				138 N	500
				139 N	2 100
				140 N	3 300
				141 N	500
				143 N	1 500
				144 N	900
				145 N	5 200
				146 N	420
				147 N	350
				148 N	1 200
				149 N	600
				150 N	600
				151 N	350
				152 N	2 100



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

FRAYSSE & ASSOCIÉS¹ agit comme opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régi par les articles L 312-4 et suivants du Code de commerce et l'Arrêté ministériel du 21 février 2012 définissant les obligations déontologiques des opérateurs de ventes volontaires.²

FRAYSSE & ASSOCIÉS a la qualité de mandataire du vendeur. Les rapports entre FRAYSSE & ASSOCIÉS et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales d'achat qui pourront être amendées par des avis écrits ou oraux avant la vente et qui seront mentionnés au procès-verbal de vente. La participation aux enchères en salle, par téléphone ou par internet implique l'acceptation inconditionnelle des présentes conditions.

Les ventes aux enchères en ligne sont effectuées sur le site Internet « www.drouotonline.com », qui constitue une plateforme technique permettant de participer à distance par voie électronique aux ventes aux enchères publiques ayant lieu dans des salles de ventes. Le partenaire contractuel des utilisateurs du service Drouot Digital est la société Auctionspress³. L'utilisateur souhaitant participer à une vente aux enchères en ligne via la plateforme Drouot Digital doit prendre connaissance et accepter, sans réserve, les conditions d'utilisation de cette plateforme (consultables sur www.drouotonline.com), qui sont indépendantes et s'ajoutent aux présentes conditions générales de vente.

Pour certaines ventes et notamment les ventes judiciaires aux enchères publiques, des conditions spéciales sont également applicables. Les acquéreurs potentiels doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente, disponibles auprès de l'étude et sur son site internet www.fraysse.net.

1 - Les biens mis en vente

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. FRAYSSE & ASSOCIÉS se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots. **Sur demande, un rapport de condition pourra être fourni pour les lots dont l'estimation est supérieure à 1000 Euros.**

Les mentions figurant au catalogue sont établies par la Maison de Ventes et l'expert qui l'assiste et sont faites sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les mentions concernant le bien sont fonction de l'état des connaissances à la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de FRAYSSE & Associés. Les mentions concernant la provenance et/ou l'origine du bien sont fournies sur indication du Vendeur et ne sauraient entraîner la responsabilité de FRAYSSE & Associés.

Les dimensions, les poids et les estimations des biens ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression.

L'absence de mention dans le catalogue, les rapports, les étiquettes, ou les annonces verbales d'une restauration, d'un accident ou d'un incident n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autres imperfections. En outre, le ré-entoilage, le parquetage ou le doublage, ou toute autre mesure de conservation du bien, ne sont pas signalés.

Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente et aucune réclamation après l'adjudication ne sera admise, l'acquéreur étant responsable de l'examen et de la vérification de l'état du bien avant la vente.

Les estimations sont fournies par la Maison de Ventes et l'Expert à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

2 - Les enchères

Les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de FRAYSSE & ASSOCIÉS, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité, ainsi que de ses références bancaires⁴. **Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par FRAYSSE & ASSOCIÉS.**

FRAYSSE & ASSOCIÉS, intermédiaire de vente, est assujettie aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en application de l'article L-561-2 du Code Monétaire et Financier.

Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente de tout acquéreur

potentiel pour justes motifs.

Tout enchérisseur peut faire un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone ou par internet. Il devra remplir à cet effet au moins deux jours avant la vente un formulaire accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou des coordonnées bancaires, ou d'une garantie sous forme d'un chèque signé à l'ordre de la SARL FRAYSSE & ASSOCIÉS ou d'une empreinte de carte bancaire signée par le donneur d'ordre d'un montant à hauteur de 30 % de l'estimation basse du ou des lot(s). Pour certaines ventes des garanties différentes spécifiées dans conditions particulières peuvent être exigées. Si le donneur d'ordre n'obtient pas le lot visé, FRAYSSE & ASSOCIÉS s'engage à détruire le chèque, les coordonnées bancaires ou l'empreinte de la carte bancaire.

Les demandes de téléphone sont prises en compte pour les lots dont l'estimation est supérieure à 1000 euros.

Si vous êtes adjudicataire d'un ou plusieurs lots, vous autorisez FRAYSSE & ASSOCIÉS en cas de retard de paiement ou d'annulation de la vente, à encaisser le chèque remis ou à utiliser vos informations bancaires pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur éventuellement majorés des frais de livraison et des intérêts de retard comme précisé ci-dessous (« Défaut de paiement »).

FRAYSSE & ASSOCIÉS se charge gracieusement des enchères par téléphone ainsi que des ordres d'achat. En aucun cas FRAYSSE & ASSOCIÉS ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ou d'un dysfonctionnement d'internet ou de Drouot Digital, ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus. Les présentes conditions générales priment sur les conditions d'utilisation du service Drouot Digital pour les enchères par internet.

Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera déclaré adjudicataire par le « coup de marteau » suivi de l'indication verbale « adjudgé ». Dès l'adjudication prononcée, la vente est parfaite et irrévocable et les lots sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. En application de l'article L 121-21-8 du Code de Commerce, le délai de rétractation n'est pas applicable aux ventes aux enchères publiques.

FRAYSSE & ASSOCIÉS sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fournis l'adjudicataire avant la vente. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire.

En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera immédiatement remis en vente, toute personne intéressée pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

Dans l'hypothèse où un prix de réserve aurait été stipulé par le vendeur, FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de porter des enchères pour le compte du vendeur jusqu'à ce que le prix de réserve soit atteint. Le prix de réserve ne pourra pas dépasser l'estimation basse figurant dans le catalogue ou modifiée publiquement avant la vente.

FRAYSSE & ASSOCIÉS dirigera la vente de façon discrétionnaire, en veillant à la liberté des enchères et à l'égalité entre l'ensemble des enchérisseurs, tout en respectant les usages établis. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

3 - Le Paiement du prix et frais d'adjudication

La Vente est faite au comptant et en Euros. Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles. L'adjudicataire devra immédiatement donner ou confirmer son identité et ses références bancaires.

En sus du prix de l'adjudication, l'adjudicataire (acheteur) devra acquitter par lot les commissions et taxes suivantes :

a) Lots en provenance de l'Union européenne :
Le tarif standard est de 24 % TTC soit 20 % HT, pour les livres 22 % TTC (soit 20,85 % HT). Le tarif général pour les enchères live : 27 % TTC. Tous les virements doivent être payés nets de frais bancaires. Les frais fixes sont forfaitaires de 19 € pour tous les virements étrangers.

***Les lots précédés d'un astérisque sont en importation temporaire, une TVA de 5,50 % est due en plus de l'adjudication, sauf indications contraires portées sous les lots.**

Ce tarif peut cependant varier selon les ventes et les acquéreurs potentiels

doivent consulter les conditions particulières et publicités de chaque vente et se renseigner auprès de la Maison de Ventes. Le tarif est également annoncé verbalement lors du début de la vente aux enchères.

b) Lots en provenance de pays tiers à l'Union européenne (indiqués au catalogue par «*»):
Aux commissions et taxes indiquées ci-dessus, il convient d'ajouter la TVA à l'importation (soit actuellement 5,5 % du prix d'adjudication pour les œuvres d'art et objets de collection et d'antiquité).

Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors Union européenne dans le mois suivant la vente.

Un adjudicataire ayant sa résidence ou son siège social dans l'Union européenne et justifiant d'un numéro de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- en espèces : jusqu'à 1.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants français, jusqu'à 15.000 Euros frais et taxes compris pour les ressortissants étrangers non professionnels sur présentation de leurs papiers d'identité et un justificatif du domicile fiscal ;
- par chèque avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité : en cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.
- par virement bancaire : les frais bancaires sont à charge de l'adjudicataire
- par carte de crédit : VISA et MasterCard uniquement
- les chèques étrangers ne sont pas acceptés.

4 - Retrait des achats et transfert des risques

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par chèque non certifié ou par virement, la délivrance des objets sera être différée jusqu'à l'encaissement.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra tenir FRAYSSE & ASSOCIÉS, responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation de son lot, après l'adjudication, ou encore en cas d'indemnisation insuffisante par son assureur.

Pour les ventes à Drouot, les objets sont à retirer au magasinage de l'Hôtel Drouot qui est payant (se renseigner auprès des services). Seuls les objets fragiles ou de très grande valeur seront à retirer dans un délai de 7 jours dans les locaux de FRAYSSE & Associés ou au garde-meubles spécialisé dont les coordonnées seront communiquées à l'adjudicataire.

Dans tous les cas les frais de stockage et de transport sont à la charge de l'acheteur et lui seront facturés directement soit par l'Hôtel Drouot, soit par la société de garde-meubles, selon leurs tarifs en vigueur. Le magasinage des objets n'engage en aucun cas la responsabilité de la Maison de Ventes. Le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Le cas échéant FRAYSSE & ASSOCIÉS pourra facturer à l'acquéreur les frais de stockage, de manutention et de transport qu'il a dû exposer pour le compte de l'acheteur depuis la date de l'adjudication.

5 – Défaut de paiement

A défaut de paiement par l'adjudicataire dans un délai de trois mois à compter de la date de l'adjudication et après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant.

Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

A défaut de paiement des sommes dues par l'adjudicataire dans le délai de trois mois ou en cas de nullité de la vente prononcée par une décision de Justice, les frais afférents à la vente annulée restent dus par l'adjudicataire.

Dans ce cas, FRAYSSE & ASSOCIÉS est en droit d'encaisser le chèque remis à titre de garantie ou de prélever sur le compte bancaire de l'adjudicataire, la somme correspondant à la garantie exigée en application des conditions de vente. Cette somme est acquise au prorata au vendeur du lot et à FRAYSSE & ASSOCIÉS à titre d'indemnisation partielle de leurs préjudices et pertes causés par la défaillance et les fautes de l'adjudicataire, sans préjudice de

dommages et intérêts complémentaires.

Dans tous les cas FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve le droit de réclamer à l'adjudicataire défaillant :

- des intérêts au taux directeur semestriel au 1er janvier et au 1er juillet (REFI) de la Banque Centrale européenne majoré de 10 points ;
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance, y compris les frais de stockage, de transport, de catalogue, les frais de recouvrement forfaitaires légaux et complémentaires, etc ;
- les frais d'adjudication restant dus sur la vente annulée et la perte soufferte par FRAYSSE & ASSOCIÉS correspondant aux frais vendeur ;
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et
 - soit le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères,
 - soit, l'estimation basse, si la vente est résolue de plein droit.

FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant. FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

6 – Législation applicable aux biens culturels

L'Etat peut exercer, sur toute vente publique d'œuvres d'art ou sur toute vente de gré à gré d'œuvres d'art réalisée dans les conditions prévues par l'article L. 321-9 du code de commerce, un droit de préemption par l'effet duquel il se trouve subrogé à l'adjudicataire ou à l'acheteur. La déclaration, faite par l'autorité administrative, qu'elle entend éventuellement user de son droit de préemption, est formulée, à l'issue de la vente, entre les mains de l'officier public ou ministériel dirigeant les adjudications ou de l'opérateur habilité à organiser la vente publique ou la vente de gré à gré.

La décision de l'autorité administrative doit intervenir dans le délai de quinze jours après la vente publique ou après la notification de la transaction de gré à gré. FRAYSSE & ASSOCIÉS ne pourra être tenu pour responsable des conditions de la préemption par l'Etat français.

L'exportation de certains biens culturels est soumise à l'obtention d'un certificat de libre circulation pour un bien culturel. FRAYSSE & Associés et/ou le vendeur ne sauraient en aucun cas être tenus responsables en cas de refus dudit certificat par les autorités.

7 – Compétences législative et juridictionnelle

Conformément à l'article L 321- 17 du Code de Commerce, les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion de prises et ventes volontaires et judiciaires de meubles aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise.

Tous les litiges relatifs aux présentes conditions et aux ventes seront régis exclusivement par la Loi française et soumis au Tribunal compétent de Paris, quel que soit le lieu de résidence de l'acheteur ou du vendeur.

Afin de mettre un terme à un litige survenu après la vente entre le Vendeur et l'Acquéreur, FRAYSSE & ASSOCIÉS se réserve le droit discrétionnaire d'acquiescer de l'Acquéreur le(s) bien(s) et de le revendre pour son compte, y compris aux enchères publiques, selon les conditions prévues par l'article L 321-5 II du Code de Commerce.

Pour tout litige avec un opérateur à l'occasion d'une vente volontaire une réclamation peut être formulée auprès de Madame le commissaire du Gouvernement près le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques soit par courrier (19 avenue de l'Opéra 75001 Paris), soit par internet (<http://www.conseildesventes.fr>).

8 – Remboursement de la TVA aux professionnels de l'Union Européenne

Toute TVA facturée sera remboursée aux acheteurs professionnels d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, à condition qu'ils en fassent la demande par écrit **dans un délai d'un mois à compter de la date de la vente** et qu'ils fournissent leur numéro d'identification à la TVA et la preuve de l'expédition des lots vers cet autre Etat dans le respect des règles administratives et dans un délai d'un mois à compter de la vente. **La SVV FRAYSSE & ASSOCIÉS déduira 50 € de frais de gestion sur chaque remboursement.**

¹ Sociétés par actions simplifiées, RCS Paris 443 513 643 00017, siège 16, rue de la Banque, 75002 PARIS, Tél 01 53 45 92 10, Email : contact@fraysse.net - Agrément Conseil des Ventes volontaires n° 2002035 en date du 10/01/2002 Commissaires priseurs habilités : Vincent FRAYSSE et Christophe du REAU

² Textes consultables sur www.legifrance.gouv.fr

³ Société Anonyme, RCS Paris 682 004 338, siège social 18, boulevard Montmartre, 75009 Paris

⁴ Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à FRAYSSE & ASSOCIÉS. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

GENERAL CONDITIONS OF SALE ON AUCTION

FRAYSSE & ASSOCIÉS¹ is a company organizing voluntary auction sales regulated by Articles L 312-4 and further of the Code of Commerce and the Ministerial Order of 21 February of 2012 defining ethical obligations of voluntary auction operators².

FRAYSSE & ASSOCIÉS acts as the agent of the seller. The relationships between FRAYSSE & ASSOCIÉS and the buyer are subject to the present general conditions of purchase, which can be modified by saleroom notices or oral indications given at the time of the sale and which will be recorded in the official sale record. Participation in auction sales in the salesroom, by telephone or via Internet, implies the unconditional acceptance of these sales conditions.

Online auction sales are organized on the Internet site www.drouotonline.com, which is a technical platform allowing to participate at distance by electronic media in the auction that takes place in the salesroom. The commercial partner of users of Drouot Digital is the company Auctionpress³. Users who want to participate in the sale online via the platform Drouot Digital should take note and accept without any reserve the Terms of Use of this platform (www.drouotonline.com"), which are independent and additional to these sales conditions.

For certain sales and namely judicial sales on public auction, specific conditions apply in addition to these sales conditions. Potential buyers should take note of the specific conditions and publicities, available from FRAYSSE & ASSOCIÉS and on its Internet site.

1 – Goods put at auction

The prospective buyers are invited to inspect any goods in which they may be interested, before the auction takes place, and notably during the exhibitions. FRAYSSE & ASSOCIÉS is at disposal of prospective buyers to provide them with reports about the conditions of the lots. **On demand, a condition report will be provided for lots starting of an estimation above 1000 Euros.**

The description of lots in catalogues are made by the Auction house and the Expert who assists it and may be amended at the moment the lot is presented on auction, which will be recorded in the official sale record. The description of goods are made in accordance with the knowledge available at the date of the sale and FRAYSSE & Associés cannot be hold liable for any error or omission. The description concerning the provenance and/or the origin of the item is given upon indications from the seller and FRAYSSE & Associés cannot not be hold liable for any error, omission or false declaration.

Dimensions, weight and estimates are given for guidance only. The colors of art works in the catalogue may differ because of the printing process.

The absence of statements in the catalogue, condition reports, on labels or in oral statements relating to a restoration, mishap or harm, does not imply that the item is in a perfect state of condition, nor that it is exempt from any restoration, wear, cracks, relining or other defects. Among others, relining, re-parkeing or lining or any other conservation measure of the item is not mentioned.

Goods are sold in the condition they are in at the date of sale and no claim is admissible after the auction, the buyer being responsible for inspecting and verifying the condition of the item before the sale.

Estimates are provided by the Auction house for guidance only and confer no guarantee. They cannot be considered as a giving the certainty that the item will be sold for the estimated price or even within the bracket of estimates.

2 – The Sale

Prospective buyers are invited to make themselves known to FRAYSSE & ASSOCIÉS before the sale, so as to have their personal identity data recorded⁴. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves the right to ask any prospective buyer to justify his identity as well as his bank references. Any bidder is deemed acting on his own behalf except when prior notification, accepted by FRAYSSE & ASSOCIÉS, is given that he acts as an agent on behalf of a third party.

FRAYSSE & ASSOCIÉS, as a sales intermediary, is subject to obligations concerning the fight against money laundering and the financing of terrorist organizations in accordance with article L 621-2 of the French Monetary and Financial Code.

The usual way to bid consists in attending the sale on the premises. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its right to refuse access to the sales room for legitimate reasons.

Any bidder may file a purchase order by written, or may by telephone or by Internet (online bidding). To this effect, the bidder must fill in a registration form and send bank references or give a French check or signed credit card imprint for an amount corresponding at least to 30 % of the estimate value of the lot. two days before the sale. For certain sales additional financial guarantees

may be requested as specified in specific sales conditions. If the ordering customer does not obtain the lot, FRAYSSE & ASSOCIÉS will destroy the bank references, check or credit card imprint.

If the ordering client is declared to be the Buyer of the lot, FRAYSSE & ASSOCIÉS is authorized in case of failure to pay, to cash the check or use the bank references or credit card imprint for the use of total or partial payment of the hammer price and fees, increased by interests, costs, etc. as indicated below ("Default of payment").

FRAYSSE & Associés takes care without charges of bids by telephone and purchase orders. FRAYSSE & Associés cannot be hold liable in case of problems of telephone contact, malfunctioning of Internet or of Drouot Live, nor in case of mistakes or omissions in the performance of purchase orders and bids. The present general sales conditions prevail over the conditions of use of Drouot Live for online bids.

In case of two identical purchase orders, the purchase order made first shall have priority. In case a bid is made in the sales room for an equivalent amount of a purchase order, the bidder who is present in the sales room shall have the priority.

The bidder who made the highest and final bid is declared to be the buyer by the hammer stroke and the pronouncing of the word "Adjugé". At the instant the bid is accepted, the sale is perfect and irrevocable and the lots are under the entire responsibility of the Buyer. In accordance with Article L 121-21-8 of the French Commercial Code, the delay of retraction does not apply.

FRAYSSE & ASSOCIÉS is authorized to mention on the official record of the sale all information provided for by the buyer before the sale. The buyer will be hold liable for any false declaration.

In the event that the auctioneer admits that two bidders made a bid simultaneously for the same amount, the lot will immediately be offered again for sale and all potential buyer will be entitled to bid again.

In case the seller has stipulated a reserve price, FRAYSSE & Associés reserves the right to bid on behalf of the seller until the reserve price has been reached. The reserve price cannot exceed the minimum estimate mentioned in the sale catalogue or modified publicly before the sale.

FRAYSSE & ASSOCIÉS conducts the auction sales at their discretion and ensures that the liberty of auction is respected as well as the equality between all bidders, in accordance with established practices. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves the right to refuse any bid, to organize the bidding in the most appropriate manner, to withdraw any lot from the sale, to combine or to divide lots.

3 – Payment of the hammer price and auction fees & costs

The Sale is made in cash and in Euros. The buyer commits him/herself to pay personally and immediately the hammer price and the fees and costs which are at his/her expense and any taxes which could be due. The buyer will have to give or confirm immediately his/her identity and bank references.

In addition to the hammer price, the buyer will have to pay for each lot the following fees, costs and taxes:

a) Lots coming from the European Union:

The standard rate is 24 % including VAT (20 % without VAT), for books 22 % including VAT (20,85% without VAT) and for web live auction: 27 % including VAT. 19 € international transfers.

This rate may however vary for some sales and potential buyers should consult the particular conditions and announcements of each sale and inform with the Auction house. The rate is also announced at the beginning of the sale on auction.

b) Lots coming from non EU countries (mentioned in the catalogue by «*»): In addition to the above-mentioned fees and taxes, VAT on the import is due (currently it is 5,5 % of the hammer price for art works and goods and items of collection and antiquities).

Taxes (VAT on fees and VAT on import) may be reimbursed to the buyer on presentation of proof of export of the goods from the European Union. A buyer who has his/her residence or head office in the European Union and submits an intra-Community VAT number will be exempted from paying the VAT on commissions.

The buyer may pay by the following means:

- Cash: maximum 1,000 Euros including fees and costs for French residents, maximum 15,000 Euros including fees and taxes for non professional foreigners upon presentation of their identity papers and a proof of their fiscal residence;

- By check upon presentation of identity papers: in case of payment with a non certified check, only the cashing of the check is considered to be payment
- By bank transfer: all costs and fees are for the buyer
- By credit card: VISA and MasterCard only
- Foreign checks are not accepted.

4 – Collecting of purchases and transfer of risks

No lot shall be delivered to buyers before the full payment of all amounts due. In case of payment with a non certified check or by bank transfer, the delivery of the goods shall be deferred until the amounts are cashed.

From the moment of purchase on auction, the goods are under the entire responsibility of the buyer. The lot must be insured by the buyer immediately after the purchase. The buyer will have no recourse against FRAYSSE & ASSOCIÉS in case of theft, loss or deterioration of the lot after the purchase, or if the compensation he will receive from the insurer would be insufficient.

For sales at Drouot, the lots shall be collected at the storage place of the Hôtel Drouot. Only fragile or very valuable items shall be collected within a delay of 7 days at the premises of FRAYSSE & Associés or at the specialized warehouse of which the address shall be given to the buyer.

In any event, all costs for storage and shipping will be at the expense of the buyer and will be billed directly either by the Hôtel Drouot, either by the warehouse, according to their rates in effect. The Auction house cannot be held liable for storage of goods. The buyer is solely liable and responsible for the shipping of goods and the related costs. FRAYSSE & ASSOCIÉS may invoice the buyer for costs of storage, handling and shipping incurred on behalf of the buyer since the date of the sale.

5 – Default of Payment

In case the buyer does not pay within a delay of three months from the date of auction and after a formal notice remained unsuccessful, the item will be put on sale again on « folle enchère » at the request of the seller.

If the seller does not make such a request within a delay of three months as of the date of auction, the sale is rescinded as of right, without prejudice of damages due by the defaulting buyer.

In case the Buyer does not pay all amounts due within a delay of three months or in case of annulment of the sale by a Court decision, auction fees remain due by the Buyer.

In such case FRAYSSE & ASSOCIÉS is authorized to cash the check given as a guarantee or to charge the bank account of the defaulting Buyer with the amount corresponding to the guarantee required in application of the sales conditions. The amount will be affected pro rata to the Seller and to FRAYSSE & ASSOCIÉS to indemnify totally or partially their losses caused by the failure of the Buyer, without prejudice of complementary indemnification due.

In any event, FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its right to claim from the defaulting buyer

- Interests equal to the key rate of the European Central Bank on the 1st of January or July, increased by 10 points ;
- The reimbursement of extra costs resulting from the failure to pay, including storage, transport, catalogue, legal fixed recovery costs and any additional recovery costs , etc. ...;
- Buying fees and costs and the loss corresponding to the Seller's fees and costs suffered by FRAYSSE & ASSOCIÉS;
- The payment of the difference between the initial hammer price and HEU either the hammer price of the re-sale on « folle enchères » if it is lower, as well as the costs relating to the re-sale, HEU or the low estimate of the item, if the sale is rescinded as of right.

FRAYSSE & ASSOCIÉS also reserves its right to make compensation by offsetting any amounts due by the defaulting seller. FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its right to exclude from any of its future sales, a defaulting buyer or any bidder who does not comply with the present general sale conditions.

6 – Legislation concerning Cultural Goods

The French State is entitled to exercise a pre-emption right on art works pursuant to the rules set forth in Article L 321-9 of the Code of Commerce, right

by which the State is subrogated to the buyer. The declaration that the State intends to use this right is made immediately to the Auctioneer or Auction house after the hammer stroke.

The decision of the administrative authority must be confirmed within a delay of 15 days as of the auction or the sale. FRAYSSE & ASSOCIÉS cannot be held liable for the conditions of the pre-emption by the French State.

The export of certain cultural goods is subject to a certificate authorizing the free movement of cultural goods. FRAYSSE & Associés and/or the seller cannot be held liable in case the authorities refuse the certificate.

7 – Applicable Law and Jurisdiction

Pursuant to article L. 321-17 of the French commercial Code, civil liability proceedings relating to voluntary auction sales are subject to a five-year limitation period starting from the date of the auction.

Any dispute relating to the present sale conditions and to all sales shall be governed exclusively by French Law and shall be submitted to the jurisdiction of the competent Court of Paris, whatever the place of residence of the seller or the buyer.

The present general conditions of sale on auction are a translation of the French version for information purposes only. Only the French version is legally binding.

In order to settle a dispute that has arisen after the sale between the seller and the buyer, FRAYSSE & ASSOCIÉS reserves its discretionary right to buy the good(s) from the Purchaser and to resell it (them) on its own behalf, pursuant to the conditions set forth in Article L 321-5 II of the Code of Commerce.

For any dispute with an operator of a voluntary auction sale, a complaint may be filed with the “Commissaire du Gouvernement” of the “Conseil des Ventes Volontaires de Meubles aux Enchères publiques”, by post (19 avenue de l’Opéra, 75001 PARIS) or via Internet (www.conseilidesventes.fr).

8 – VAT refund for trade european buyers

VAT registered businesses from France may have all VAT invoiced refunded to them if they request so in writing to the shipping department within a delay of 1 month of the date of sale and if they provide their VAT registration number and proof that the property has been shipped to another EU country, in the respect of administrative rules and within one month of the date sale. SVV FRAYSSE & ASSOCIÉS will charge €50 for each refund processed.

Personal Data

For the purpose of sales on auction, private sales, marketing and services, FRAYSSE & ASSOCIÉS may collect personal data from sellers and buyers, including by recording video images, telephone conversations and electronic messages.

FRAYSSE & ASSOCIÉS may use personal data to comply with its legal obligations and for the purpose of its professional activities, namely for commercial and marketing purposes. FRAYSSE & ASSOCIÉS commits to not sell, rent, transfer or give access to third parties to your personal data without your consent, unless FRAYSSE & ASSOCIÉS is legally required to do so or for a legitimate reason (legal and accounting duties, fight against fraud and abuse, transport, for the purpose of its rights of defense, etc.)

In accordance with the Law « informatique et libertés » of 6 January 1978 modifies and the European Regulation n°2016/679/UE of 27 April 2016, any person has the right of access, rectification, portability and deletion of his/hers data or to limit its use. You may also refuse to accept the use of your personal data. You may exercise your rights upon justification of a proof of your identity by contacting Maître Vincent FRAYSSE (contact@fraysse.net – tel : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19).

¹ Sociétés par actions simplifiées, RCS Paris 443 513 643 00017, siège 16, rue de la Banque, 75002 PARIS, Tél 01 53 45 92 10, Email : contact@fraysse.net - Agrément Conseil des Ventes volontaires n° 2002035 en date du 10/01/2002 Commissaires priseurs habilités : Vincent FRAYSSE et Christophe du REAU

² Texts are available on www.legifrance.gouv.fr

³ Société Anonyme, RCS Paris 682 004 338, siège social 18, boulevard Montmartre, 75009 Paris

⁴ In accordance with the Law « informatique et libertés » of 6 January 1978 modified in 2004, you have a right of access and rectification of information which concern you by contacting FRAYSSE & ASSOCIÉS. You may also object to the treatment of such information for legitimate purposes.

FRAYSSE & ASSOCIÉS

16, rue de la Banque - 75002 PARIS
Tél. : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19
www.fraysse.net

Pour vos règlements par virement bancaire veuillez utiliser le compte ci-dessous :
Banque Nationale de Paris - Agence centrale
RIB 30004 00828 00010577615 76
IBAN FR 76 3000 4008 2800 0105 7761 576
Code SWIFT : BNPAFRPPAC

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE : STUDIO SEBERT
DIRECTION ARTISTIQUE : EMERIC DUMANOIS





FRAYSSE & ASSOCIÉS
Commissaires-priseurs

16, rue de la Banque - 75002 PARIS
Tél. : 01 53 45 92 10 - Fax : 01 53 45 92 19
contact@fraysse.net - www.fraysse.net
contact@bourgey-numismatique.com

FRAYSSE & ASSOCIÉS SAS - RCS Paris 443 513 643 00017
Agrément Conseil des ventes volontaires n° 2002-035 en date du 10/01/02
Commissaires-priseurs habilités : Vincent Fraysse et Christophe du Reau.
Vincent Fraysse titulaire d'un office de commissaire-priseur judiciaire à Paris - Christophe
du Reau commissaire-priseur judiciaire successeur de Maître Jean-Jacques Mathias